



Union Syndicale Départementale santé Action Sociale
de l'Isère

Grenoble, le 08/09/2021

Monsieur le préfet
Préfecture
Place de Verdun
38000 GRENOBLE

OBJET : Dépôt de Préavis de grève.

Monsieur le préfet,

Dans le cadre de la mobilisation nationale, nous déposons ce jour un préavis de grève conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le Code du travail, pour l'ensemble des travailleurs ; salarié.e.s, retraité.e.s, agent.e.s du secteur public, précaires et privé.e.s d'emplois, pour **la journée du 14 septembre 2021.**

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements, notamment :

- **Les établissements sanitaires et sociaux, médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,**
 - **L'Etablissement Français du Sang et activités de transfusion sanguine (E.F.S.) – (établissement public national) créé par le décret n°99-1143 du 29/12/99 et la loi n°98- 535 du 01/07/98 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.**
 - **Les ESPIC dont les CLCC, et les établissements privés ou services sanitaires sociaux et médicosociaux chargés de la mission d'un service public (art. L.2512-1 et L.2512-2 du Code du travail ; Art. L.6112- 3 et L.6161-5 du Code de la santé publique)**
-

Le 14 septembre, les agents, salarié.e.s, étudiants, retraité.e.s du secteur public comme privé, et acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social se mobiliseront de façon illimitée pour :

- **Dénoncer la dégradation de notre système de Santé et d'action sociale,**
- **Le retrait des mesures de suspensions et de sanctions introduites dans la loi relative à la gestion de la crise sanitaire,**
- **Une vaccination éclairée et consentie,**
- **Une réelle amélioration de l'attractivité de nos métiers par les salaires et les conditions de travail,**
- **L'embauche de personnel qualifié pour pallier au manque d'effectif chronique ainsi qu'aux nombreux départs et démissions des agents et salariés du secteur,**
- **Des moyens supplémentaires pour notre système de santé et d'action sociale dans le cadre du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale,**
- **L'arrêt de toutes les fermetures de lits, de services, d'établissements et d'hôpitaux, et l'exigence au contraire de réouvertures et de créations de structures,**
- **Le retrait du passe sanitaire,**
- **L'arrêt des plans d'économie dits « plans de retour à l'équilibre » qui se traduisent systématiquement par des suppressions de postes**

Nous alertons sur le chaos que ces mises à pied vont immédiatement provoquer sur le fonctionnement de tous les établissements. L'hôpital public et tout notre système de santé sont en danger.

Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels à savoir :

- **L'égalité salariale entre tou-te-s les agents et salariés du public et du privé, à commencer par le versement des 183 euros du SEGUR pour tou-te-s dans le secteur sanitaire, social et médicosocial,**
- **Un véritable plan Emploi – formation et de reconnaissance des qualifications,**
- **L'amélioration des conditions de travail et de vie, les moyens de protection ainsi que le matériel et les outils nécessaires pour exercer en toute sécurité,**
- **La titularisation et la résorption des emplois précaires,**
- **L'abrogation des journées de carence dans le secteur public et privé,**
- **La défense et l'amélioration des avantages acquis statutaires, conventionnels et locaux, etc...**
- **Le respect des libertés et droits individuels, collectifs et syndicaux,**
- **Le financement à la hauteur des besoins de la sécurité sociale,**
- **un système de Santé, de protection sociale et des services publics qui répondent aux besoins de la population,**
- **Le droit au départ à la retraite à 60 ans pour tou-te-s à taux plein, la reconnaissance de la pénibilité entraînant un départ anticipé à la retraite pour tou-te-s les salarié-e-s de la santé et de l'action sociale public/privé**
- **L'augmentation immédiate des retraites de 300 euros, pas de pension inférieure au SMIC (1800 euros), la fin de la décote et la prise en compte des années d'études.**

Dans le cadre de la catastrophe sanitaire COVID-19 qui perdure, les personnels exigent :

- **Le matériel de protection gratuit et en quantité suffisante comme les masques, le gel hydro alcoolique, ainsi que les autres matériels barrières essentiels pour la sécurité des personnels et des usagers**
- **La réquisition des industries pour constituer un stock nécessaire de fabrication des matériels barrières et de médicaments**
- **Le respect du choix de la pose de leur congés, repos, RTT et CET**
- **La revalorisation des heures supplémentaires et du CET**
- **La reconnaissance en maladie professionnelle de tous les personnels atteint du COVID-19**

L'USD38 CGT Santé Action Sociale appelle l'ensemble des salarié.es de nos champs professionnels à se mettre en grève et à se mobiliser devant leurs établissements le 14 septembre 2021.

Dans l'attente, nous vous demandons de prévenir les chefs d'établissements visés par la réglementation précitée afin de les rendre au respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière de la loi de juillet 1963 en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n° 2 du 4 août 1981.

L'USD38 CGT Santé Action Sociale, rappelle que ses organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades et aux personnes confiés dans la limite des moyens humains et matériels.

Veuillez agréer, Monsieur le préfet, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la CGT Santé et Action sociale de l'Isère

**Le Secrétaire Général
Damien BAGNIS**